



Séance d'ouverture de la session de 1985 de la Commission du désarmement, le 6 mai. À gauche, le président, M. Mansur Ahmad (Pakistan), prononçant l'allocution d'ouverture; à son côté, on peut voir M. Fehmi Alem, secrétaire de la Commission. ONU

ment si elle ne parvient pas à obtenir quelques résultats concrets ».

Les délégués ont en outre fait les commentaires suivants quant aux moyens de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement :

a) Nous voudrions que l'Assemblée générale se concentre davantage sur les questions de première priorité.

b) Nous voudrions que la Commission du désarmement, le Secrétariat et les organes connexes des Nations Unies appuient de façon vigoureuse et pratique les efforts de l'Organisation en matière de désarmement, de manière à renforcer les processus de négociations et de délibération et à tenir le public mieux informé des questions en jeu.

c) Nous voudrions que soient éliminées les complications de procédure qui font obstacle aux négociations au sein de la Conférence sur le désarmement à Genève.

d) Nous voudrions que le Conseil de sécurité se montre plus sensible au problème du contrôle des armements et du désarmement dans le cadre des efforts déployés pour prévenir le recours à la force et instaurer le climat politique positif qui est essentiel aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

e) Nous voudrions en outre voir le Secrétaire général exercer davantage ses bons offices, de manière à contribuer à la diplomatie préventive.

f) Nous estimons qu'il faut prêter une plus grande attention à la façon dont sont traitées les tensions et les sensibilités au niveau régional, afin de réduire les pressions qui alimentent la course aux armements. »

Enfin, la délégation canadienne a souligné l'importance d'améliorer le dialogue politique entre les États membres et les divers groupements, tout en s'attachant à renforcer les mécanismes des Nations Unies en matière de désarmement.

Dans une autre intervention concernant la deuxième Décennie du désarmement, l'ambassadeur Roche a noté que les divers objectifs, buts et priorités établis dans la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement restent encore à réaliser.

Il a exprimé l'espoir que l'esprit de coopération qu'ont semblé rechercher les États-Unis et l'URSS à la Commission se reflète dans les négociations bilatérales à Genève, afin qu'il soit possible de parvenir à des accords significatifs et vérifiables sur la réduction des armements.

Faisant état des efforts déployés par le Canada, l'ambassadeur Roche a mis en lumière les points suivants :

« — En cette ère nucléaire, nous vivons essentiellement à prévenir toute guerre, non seulement la guerre nucléaire mais aussi la guerre classique.

— Pour prévenir la guerre, il faut que tous les États s'emploient à faire en sorte que la force ne soit plus considérée comme un moyen approprié de régler les différends internationaux, et que l'emploi de la force comme la menace d'y recourir soient éliminés des relations internationales, ainsi qu'il est stipulé dans la Charte des Nations Unies.

— Nous entendons surtout contribuer, dans toute la mesure de nos moyens, à améliorer le climat politique, tout particulièrement entre l'Est et l'Ouest, de manière à susciter la confiance et la volonté politique qui sont essentielles au progrès sur ces questions.

— Nous entendons également œuvrer en faveur de propositions pratiques et

élaborer des moyens techniques pour appuyer les négociations.

— Il est indispensable d'accroître la confiance, de prendre des engagements concrets en matière de désarmement et de veiller à ce que ceux-ci soient respectés.

— Seules des négociations propres à assurer la stabilité et la sécurité internationales au plus bas niveau d'armements permettront de parvenir à des engagements efficaces de désarmement.

— Nous sommes d'avis que, pour être acceptés, les accords de désarmement doivent s'assortir de mesures de vérification propres à susciter la confiance voulue.

— Nous considérons la vérification comme un moyen de faciliter la conclusion d'accords sur le désarmement, non pas comme un moyen de faire traîner les négociations en longueur ou d'empêcher qu'elles aboutissent. »

Le gouvernement canadien a souligné l'importance qu'il attache à la mise en place de systèmes de vérification efficaces en créant un Programme de recherches sur la vérification, doté d'un budget annuel de 1 million de dollars, pour élaborer des moyens techniques en vue d'appuyer le Canada dans ses négociations sur le désarmement.

À la séance plénière de clôture du 30 mai, l'ambassadeur Roche a affirmé que la session de la Commission du désarmement n'avait pas été sans une certaine utilité, ayant notamment révélé l'orientation de la pensée de la communauté internationale en ce qui concerne les questions de désarmement. Néanmoins, a-t-il ajouté, « tout observateur attentif se verrait obligé de conclure que la Commission s'est comportée comme une somnambule à l'une des époques les plus cruciales de notre histoire... Le Canada espérait que la Commission du désarmement pourrait commencer à jouer un rôle plus important ».

Mais pour cela, a conclu M. Roche, il faudrait qu'existe la volonté politique. « Nous en revenons toujours au problème de la volonté politique... Voilà des mots faciles à prononcer, bien que cet esprit soit très difficile à engendrer. Cependant nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner; les générations futures dépendent de nous. »